

SEANCE DU 21 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BELLOT – BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER – MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT – ANNEREAU - HERAUD – LEBLOIS

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance Mme BOFFELLI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2016

Le compte rendu de la réunion du 22 Février 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE M. SARRAZIN- COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Sous la Présidence de M Gilles GAUTIER, le compte administratif de la Commune est voté à l'unanimité.

A la section de fonctionnement les recettes de l'exercice s'élèvent à 620 530.59 € et les dépenses à 494 340.02 €

A la section d'investissement les recettes de l'exercice s'élèvent à 261 013.03 € et les dépenses à 594 101.61 €

AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

- Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 126 190.57 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :	
	excédent 31 472.00 €
	Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent 157 662.57 €
(A2)	Déficit :

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	
	excédent :
	Déficit : 333 088.58 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :	excédent : 415 560.79 €
	Déficit :
Résultat comptable cumulé :	
(à reporter au R001)	excédent : 82 472.21 €
(à reporter au D001)	Déficit :
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	118 188.22 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	40 000.00 €
Solde des restes à réaliser :	78 188.22 €
(B) besoin (-) réel de financement	
Excédent (+) réel de financement	4 283.99 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve

120 000.00 €

(recette budgétaire au compte R 1068)

sous total (R1068)

120 000.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

37 662.57 €

total (A1)

157 662.57 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur

(dépense non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	37 662.57 €		82 472.21 €
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			120 000.00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion - Assainissement - de Monsieur le Receveur Municipal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de M Gille GAUTIER le compte administratif de la Commune est voté à l'unanimité.

A la section de fonctionnement les recettes de l'exercice s'élèvent à 37 627.49 € et les dépenses à 33 512.43 €

A la section d'investissement les recettes de l'exercice s'élèvent à 17 903.00 € et les dépenses à 5 847.30 €

AFFECTATION DU RESULTAT – ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, décide de proposer à l'affectation de résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 4 115.06 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :	excédent 58 719.45 €
	Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent 62 834.51€
(A2)	Déficit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : 12 055.70 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :	excédent : 90 276.56 €
	Déficit :
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)	excédent : 102 332.26 €
(à reporter au D001)	Déficit :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	100 000.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser :	100 000.00 €

(B) besoin (-) réel de financement	
Excédent (+) réel de financement	2 332.26 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	0 €

sous total (R1068)

0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement 0 €
 (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)
 62 834.51 €
total (A1) 62 834.51 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur
 (dépense non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)
 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 62 834.51 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 102 332.26 €
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 0 €

DISPOSITIF SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Une circulaire ministérielle préconise un dispositif de participation citoyenne quant à la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont échangé sur une participation volontaire des habitants à exercer une vigilance sur leur quartier.

Le protocole de participation citoyenne devra être signé entre l'Etat, la Commune, le Procureur de la République et le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale de la Gironde.

Certains expriment une certaine réticence par rapport à d'éventuelles diffamations qui pourraient survenir.

Monsieur le Maire donne encore du temps aux membres du Conseil Municipal pour réfléchir aux personnes susceptibles d'accepter de s'engager en tant que « citoyen vigilant » sur chaque hameau de la commune.

APPROBATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DE LA LIVEENNE POUR 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention avec la Communauté de Communes de l'Estuaire pour la gestion des réseaux hydrographiques.

La CCE propose d'intervenir pour 2016 sur les cours d'eau suivants :

- Poncla
- Peyronnat
- Courtebotte

Soit une longueur de 14 922 ml et un montant total de travaux s'élevant à 3879.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention pour la réalisation des travaux cités ci-dessus.

CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG : AVENANT N°2 CONSEIL DEPARTEMENTAL - CAB.

Monsieur le Maire donne lecture des subventions accordées par le Conseil Départemental mettant à jour les derniers chiffrages relatifs à l'Aménagement du Bourg – Action IV « Les Davids »

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le nouveau tableau de programmation des travaux sur « les Davids », autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'aménagement de bourg avec le Département et à solliciter les aides du Département.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ; au 15 avril les communes recevront la proposition de nouveau schéma de la part du Préfet. Elles auront 75 jours pour se prononcer sur ce projet.

Assainissement – Un courrier sera envoyé au fermier du réseau d'assainissement collectif afin de procéder au renouvellement des armoires électriques et à l'installation de télésurveillances sur cinq postes de relevage et à la station d'épuration.

CAB – Un calendrier approximatif a été lancé, les travaux pourraient débuter mi- juin. Toutefois nous avons l'obligation d'attendre les décisions d'attribution des subventions sollicitées.

Une entreprise doit inspecter le réseau d'eau pluviale afin d'être le plus précis possible dans les travaux à réaliser.

Trois candidats ont été retenus, le DCE leur sera transmis.

Recrutement d'un agent polyvalent, en remplacement de Christian GUY – Le candidat qui sera retenu devra pouvoir prétendre à un Contrat d'Avenir ou Contrat CAE-CUI.

La séance a été levée à 21h.

Prochaine réunion fixée au 11 avril 2016 à 19 h00.